



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du : **Mardi 21 SEPTEMBRE 2021**

Présents : **M. MATHIEU, M. OLIVEAU, M. PAREUX, M. LACOUR.**

Excusés : **M. LE DREFF – M. SANTOS.**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

La Commission informe que le Comité Exécutif de la F.F.F. a modifié le format de la Coupe Nationale Foot Entreprise qui se déroulera désormais sous forme de matches à élimination directe à chaque tour (suppression de la phase de poule).

Calendrier :

- 1^{er} tour : le 23/10/2021
- 2^{ème} tour (dernier tour régional) : le 20/11/2021.
- 1/32^{ème} de finale : 18/12/2021.
- 1/16^{ème} de finale : 29/01/2022.
- 1/8^{ème} de finale : 12/03/2022.
- 1/4 de finale : 02/04/2022.
- 1/2 finales : 07/05/2022.
- Finale : 11/06/2022.

1^{er} tour

La Commission a effectué le tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe Nationale Foot Entreprise. Les 17 matches de ce tirage sont consultables sur le site de la LPIFF. Les clubs ne figurant pas dans le tirage du 1^{er} tour sont exempts (23 clubs exempts).

Prévoir un arbitre officiel à la charge des 2 clubs.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. - FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM

1^{er} tour

La Commission a effectué le tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe de Paris I.D.F. qui aura lieu le 23/10/2021.

Les matches sont consultables sur le site de la LPIFF.

Les clubs ne figurant pas dans le tirage du 1^{er} tour sont exempts.

Calendrier Prévisionnel de la Coupe de Paris Entreprise :

- 1^{er} tour : 23/10/2021
- 2^{ème} tour : 20/11/2021
- 3^{ème} tour : 18/12/2021
- 4^{ème} tour : 15/01/2022
- 5^{ème} tour : 26/02/2022

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI**R1 Elite :****23449309: BEST TRAINING CHAMBOURCY 1 / NIKE FC 1 du 25/09/2021 (R1 Elite)**

Courriel du club de BEST TRAINING CHAMBOURCY et du propriétaire des installations.

Ce match aura lieu à 18h00 sur le terrain N°3 Marcel Cerdan à POISSY.

Accord de la Commission.

23449323 : BANQUE DE FRANCE A.S. 1 / ORANGE ISSY 1 du 09/10/2021 (R1 Elite)

Courriel du club de BANQUE DE FRANCE A.S demandant le report du match en raison de la participation du club de BANQUE DE FRANCE A.S aux Jeux Mondiaux FFSE qui se déroulent à Athènes du 06/10/2021 au 09/10/2021.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de ORANGE ISSY pour fixer la rencontre au 23/10/2021.

R1 :**23450214 : ORANGE ISSY 2 / ST GENEVIEVE ASL 81 du 25/09/2021 (R1/A)**

Courriel du club de ORANGE ISSY demandant de décaler le match à 13h.

Accord de la Commission.

23450407 : GRANDE VIGIE FC 81 / ANTILLES FC PARIS 81 du 25/09/2021 (R1/B)

Courriel du club et de la Mairie de Paris indiquant que le terrain n'était pas disponible.

La Commission fixe la rencontre à 17h au Stade des Fillettes bis à PARIS 18.

R2 :**23450974 : CEA SACLAY 1 / BUTTE AUX CAILLES FC 1 du 25/09/2021 (R2/B)**

Courriel du club demandant de décaler la rencontre à 15h30 au Parc des Sports Michel Pelchat 2 à Gif-sur-Yvette.

Accord de la Commission.

23451059 : RECTORAT PARIS 1 / ELM LEBLANC 1 du 18/09/2021 (R2/C)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre et de la F.M.I.,

Constate que la rencontre s'est bien déroulée,

Par ce motif,

Enregistre le résultat du match :

RECTORAT PARIS : 3 points – 4 buts.

ELM LEBLANC : 0 point – 3 buts.

23451060 : ANTILLAIS DU 18 ESP PARIS 81 / ST DENIS RC du 18/09/2021 (R2/C)

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel, la Commission demande aux 2 clubs des explications sur le non-déroulement du match, pour sa réunion du 28/09/2021.

R3 :**23773575 : BANQUE DE FRANCE A.S. 2 / COMMERCANTS MASSY AS 2 du 09/10/2021 (R3/A)**

Courriel du club de BANQUE DE FRANCE A.S demandant le report du match en raison de la participation du club de BANQUE DE FRANCE A.S aux Jeux Mondiaux FFSE qui se déroulent à Athènes du 06/10/2021 au 09/10/2021.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de COMMERCANTS MASSY AS pour fixer la rencontre au 23/10/2021.

690704 – ASPAP CHI CRETEIL – R3/A

Courriel du club indiquant son forfait général.

La Commission enregistre le forfait général de APSAP CHI CRETEIL.

660597 – WAYWOUYWEAR FC - R3/A

Courriel du club indiquant que les matchs à domicile du club débiteront à 13h.

Accord de la Commission.

23773554 : SUD ESSONNE ETRECHY 81 / APSAP CHI CRETEIL du 18/09/2021 (R3/A)

La Commission **enregistre** le forfait non avisé d'APSAP CHI CRETEIL.

23873602 : ANTILLES FC PARIS / TROPICAL AC du 18/09/2021 (R3/B)

A la lecture du rapport de l'arbitre, la Commission fixe cette rencontre au 23/10/2021 à 15h00.

23873597 : METRO RER LIGNE A US 1 / GAZIERS PARIS AS 2 du 18/09/2021 (R3/B)

La Commission **enregistre** le forfait non avisé de GAZIERS PARIS AS.

23873598 : ROISSY FIT CARE 2 / CAP NORD 2 du 18/09/2021 (R3/B)

La Commission **enregistre** le forfait non avisé de CAP NORD.

500031 – CHOISY LE ROI AS – R3/C

Courriel du club indiquant son forfait général.

La Commission enregistre le forfait général de CHOISY LE ROI AS.

23773689 : SCPO-ESCRP 2 / CHOISY LE ROI AS 81 du 18/09/2021 (R3/C)

La Commission enregistre le forfait non avisé de CHOISY LE ROI AS.

23773828 : FC LUCHA 75 1 / MUNICPAUX LOUVECIENNES 2 du 18/09/2021(R3/D)

La Commission fixe cette rencontre au 23/10/2021 à 17h.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN**23778185 : US NATIXIS AM 1 / GPE CREDIT AGRICOLE 2 du 25/09/2021 (R2)**

Courriel du club informant de l'indisponibilité du stade de la Cour Roland et de l'impossibilité d'inverser la rencontre.

La Commission demande au club de transmettre pour le vendredi 24/09/2021 12h00 au plus tard, l'attestation d'indisponibilité du terrain émise par le propriétaire des installations sportives.

De plus, elle demande au club de CGP CREDIT AGRICOLE s'il dispose d'un terrain pour accueillir le match le 25/09/2021.

23778179 : METRO TRANS PARIS 1 / B.P.C.E A.S du 18/09/2021 (R2)

La Commission enregistre le forfait non avisé de B.P.C.E A.S.